



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cetaces

Question écrite n° 10854

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la création d'un sanctuaire marin international pour les petits et grands cetaces. Il s'étonne de ce que la France, bien qu'ayant signé le 22 mars 1993 la déclaration de création d'un tel sanctuaire, n'ait pris les premières mesures nécessaires à la constitution d'un tel espace et ce alors que l'Italie et Monaco viennent d'agir en ce sens. Il souhaite donc connaître sa position et savoir de quelle manière il compte agir en fonction de l'engagement pris par notre pays.

Texte de la réponse

La présence en nombre relativement important de mammifères marins dans le bassin corso-liguro-provençal de la Méditerranée a conduit les Gouvernements monegasque, italien et français à envisager la création d'un sanctuaire dans le but de favoriser la conservation des cetacés dans la zone et le maintien des équilibres naturels. Il s'agit d'une démarche novatrice de coopération, qui devra être réalisée dans le respect des engagements internationaux de ces trois pays. Une déclaration politique relative à la création d'un tel sanctuaire a été signée avec les italiens et les monegasques le 22 mars 1993, mais, en l'absence de signature du ministre de la mer, directement concerné par toute réglementation des pratiques de pêche, elle était dépourvue d'effet, et cette précipitation a eu pour effet de retarder le projet. Le ministère de l'environnement poursuit la concertation avec l'ensemble des parties concernées sur les mesures de conservation qui devront être prises à l'intérieur du sanctuaire et sur la mise en place des moyens de contrôle et de suivi scientifique. Le Gouvernement français entend, dès l'achèvement de cette concertation, reprendre le processus sur la base, non pas d'une simple déclaration politique comme celle de mars 1993, mais d'un accord international en bonne et due forme, qui sera ouvert à la signature de l'ensemble des pays intéressés. Des efforts particuliers seront faits en direction de tous les utilisateurs pour les sensibiliser au respect des règles qui auront été édictées à l'intérieur du sanctuaire.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10854

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 570

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2735